

GESTION DES PRIORITÉS AUX PES

- Niveau 1
 - Catalogage des urgences ¹
 - Projets spéciaux ayant un niveau d'urgence ou une échéance déterminée rapprochée
 - Correction des commandes permanentes
 - Ajout des documents non-inscrits au catalogue dans le cas de transfert à l'entrepôt
 - Etc.
 - Ajout au catalogue des lots de nouvelles notices électroniques (Priorité 1 pour AMF, les autres tâches de niveau 1 devenant alors de niveau 2 pour elle)
 - Ajout de titres provenant de mise à jour (JSTOR, HeinOnline, etc.)

- Niveau 2
 - Catalogage des priorités ²
 - Catalogage des bases de données
 - Catalogage des titres papier

- Niveau 3
 - Catalogage des titres électroniques
 - En priorité titres liés au projet TRAP
 - Ensembles qui ne distinguent pas les anciens titres des nouveaux

- Niveau 4
 - Projets de transferts de localisations, volumes à ajouter, élagage (pourraient devenir de niveau 1 selon l'importance quantitative des documents à traiter)

- Niveau 5
 - Projets spéciaux ayant une échéance éloignée (pourraient remonter de niveau selon l'approche de l'échéance)

Dernière mise à jour :
dt, 21 septembre 2011

¹ Urgences : — Documents avec bordereau « URGENT » (BI-38)

² Priorités : — Documents avec bordereau jaune fluo (2 demandeurs. Habituellement, commandés pour un professeur)
— Nouvelles commandes permanentes avec bordereau « PRIORITÉ » (Catalogage original)
— Documents commandés aux PUL